



# L'ÉCOLE DE LA TRANSITION.

## GRILLE DES TARIFS Année scolaire 2023/2024

**ADHESION FAMILIALE ANNUELLE** 40 euros

### FORFAIT ANNUEL SORTIES/FOURNITURES

niveau école, par enfant 50 euros

niveau collège, par enfant 60 euros

**REPAS (incluant un goûter du matin)** 4 euros par jour par enfant  
en attente du tarif du nouveau prestataire / Mairie de La Garnache  
(toute augmentation du prestataire sera impactée automatiquement au fur et à mesure)

### TRANSPORT

semaine à 4 jours = 60 euros par mois semaine à 5 jours = 70 euros par mois  
(l'augmentation du prix des carburants sera impactée automatiquement en cours d'année)

### GARDERIE

de 8h15 à 8h50 le matin et de 16h35 à 18 h le soir, 2 euros par enfant par jour,  
quelque soit le temps d'utilisation.

### FORFAIT ANNUEL DE SCOLARITÉ

<b>ÉCOLE</b>	<b>3100 euros</b>	<b>COLLÈGE</b>	<b>4100 euros</b>
--------------	-------------------	----------------	-------------------

Pour les familles déjà présentes depuis l'année scolaire 2021/2022, le nouveau tarif a été réajusté en trois paliers, depuis l'année scolaire 2022/2023, et **devient pour 2023/2024**

<b>ÉCOLE</b>	<b>3000 euros</b>	<b>COLLÈGE</b>	<b>4000 euros</b>
--------------	-------------------	----------------	-------------------

**Supplément de 350 euros par famille dont le Quotient Familial est supérieur à 1500**,  
(téléchargeable sur le site de la CAF et à joindre au dossier d'inscription) qui donnera lieu à un reçu fiscal pour défiscalisation à hauteur de 65%.

### DÉGRESSIF POUR L'INSCRIPTION DE PLUSIEURS ENFANTS :

- 300 euros annuels sur le forfait de scolarité du deuxième enfant
- 500 euros annuels sur le forfait de scolarité à partir du troisième enfant.

### CONDITIONS DE RÈGLEMENT

L'ensemble des frais peut être réglé par virement/chèque en 1 ou 3 fois.  
Pour les mensualités en 10, 11 ou 12 fois, un RIB doit être fourni avec le dossier d'inscription, et ce sera l'association qui procédera aux prélèvements sur le compte des familles entre le 25 et 30 du mois précédent le début de la scolarité.

### CAUTION

Un chèque de la valeur de 2 mois de frais de scolarité doit être joint au dossier d'inscription.  
Ce chèque sera déposé uniquement en cas de départ en cours d'année, non annoncé et ne respectant pas les deux mois de préavis prévus dans le règlement de l'association.

**ASSOCIATION MOUVEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA TRANSITION**

33 RUE DES CHAMPS- 85230 BOVIN - 06 72 73 55 52

[kstravicino@lecoledelatransition.com](mailto:kstravicino@lecoledelatransition.com) - [www.lecoledelatransition.com](http://www.lecoledelatransition.com)

